

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 13 décembre 2022

DE_2022_018

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 05/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE SIMONE DE BEAUVOIR sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 12

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA

Présents non votant : Jacky DESBROSSE, François GSELL, Brigitte HANSE, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Olivier DELCOMBEL par Romain DESANLIS, Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

Excusés: Dominique HAUTEM, Mickael JACQUEMIN

Absents: Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Daniel STOLL

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2022 - DE_2022_018

Par décision modificative N°1 du budget primitif 2022, il est envisagé l'ouverture du compte n°611 – Contrat de prestations de services

Ce compte est utilisé pour comptabiliser les opérations de sous-traitance utilisées par le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat.

Il s'agit des dépenses facturées par un prestataire pour l'exécution d'un service public administratif

Ces opérations ne doivent pas concourir à la réalisation d'un bien ou service devant être revendu, sans quoi elles doivent être comptabilisées en 604.

Ces dépenses se distinguent des contrats de maintenance de biens immobiliers et mobiliers imputés au compte 6156.

Le Comité Syndical

RF L'instruction M14 relative à la comptabilité des communes de plus de 10 000 habitants, KREBSTRICHEN, MALOULÉ, CHAUMONT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2022 051-200061083-20221213-DE_2022_018-DE

Propose :

- d'ajouter le compte n° 611 au budget primitif de l'exercice 2022 afin d'y comptabiliser les opérations de sous-traitance utilisées par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat.
- D'autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, et le comptable public assignataire du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à exécuter la présente décision et à signer les actes correspondants.

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité :**

- **l'ajout du compte n° 611 au budget primitif de l'exercice 2022 afin d'y comptabiliser les opérations de sous-traitance utilisées par le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat.**
- **et autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, et le comptable public assignataire du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à exécuter la présente décision et à signer les actes correspondants.**

Fait et délibéré à la (au) SALLE SIMONE DE BEAUVOIR

Le 13 décembre 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

